

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 7 septembre 1900, M. le Baron Hector de Rolland, Président du Tribunal Supérieur, Vice-Président du Conseil d'Etat, est nommé délégué de la Principauté au Congrès international de droit maritime qui se tiendra à Paris, du 1^{er} au 3 octobre 1900.

Par Ordonnance Souveraine du 10 du même mois, M. Stéphane-Hyacinthe-Louis-Henri Laurendeau de Juniac est nommé Lieutenant de 2^e classe dans la Compagnie des Gardes, en remplacement de M. le Comte Léon d'Adhémar de Lantagnac, démissionnaire.

PARTIE NON OFFICIELLE**Echos et Nouvelles****DE LA PRINCIPAUTÉ**

Suivant délibération, dûment approuvée, du Comité des Travaux publics du 2 avril dernier, les entrepreneurs exploitant des chantiers extérieurs et transportant des déblais aux décharges publiques de la Principauté, peuvent être tenus de porter les terres végétales provenant de leurs travaux, sur un point quelconque du territoire monégasque, moyennant le paiement d'une indemnité de 0 fr. 50 centimes par tombereau.

En cas de refus d'obtempérer, défense leur sera faite de transporter leur déblais aux décharges publiques.

Le Directeur de la Police est chargé de l'exécution du présent avis.

M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, MM. Georges Baltazzi, comte B. de Juigné et Auguste Piédallu, membres du Conseil, sont arrivés hier à Monte Carlo, où ils sont descendus à l'hôtel de Paris.

Au neuvième concours international de l'Horticulture qui vient d'avoir lieu à l'Exposition Universelle, la Société des Bains de Mer de Monaco a remporté trois nouveaux premiers prix pour ses collections étonnantes de « crotons » parmi lesquels on remarque les espèces : Marie-Duval, Mathilde-Curti, Madame-Jeannine, Takou, etc., etc.

Nous sommes également heureux de constater le grand succès obtenu par M. Camille Blanc, avec son magnifique haras de Joyenval, dans le concours hippique international à l'annexe de Vincennes. A la suite du défilé des étalons qui a eu lieu devant M. le Président de la République, c'est à un des étalons de pur sang appartenant à M. Camille Blanc qu'a été décerné le premier prix avec le titre de « champion international » des

reproducteurs de race pure. De nombreuses et hautes récompenses ont été accordées à plusieurs autres poulinières et étalons anglo-arabes de l'écurie de M. Camille Blanc.

On a appris avec satisfaction à Monaco et dans toutes les villes voisines, qu'à l'occasion de l'Exposition Universelle et pour activer le mouvement mondain vers le littoral, la Société des courses de Nice a décidé de donner cette année une importance exceptionnelle à sa réunion d'automne (courses plates) sur l'hippodrome du Var. Cette réunion aura lieu les 11 et 15 novembre. Le montant des prix donnés s'élèvera à 113,000 francs, dont un Grand Prix de 50,000 francs, pour chevaux de trois ans et au-dessus, un Critérium de 25,000 francs, pour chevaux de deux ans, et un Grand Handicap International de 15,000 francs. En dehors du Grand Prix, du Critérium et du prix de la Société d'Encouragement (2^e série), toutes les courses seront ouvertes aux chevaux de tous pays.

La réunion de Nice fera suite à la réunion de clôture à Marseille, qui comprend elle-même 72,500 francs de prix; elle sera d'autant mieux accueillie des propriétaires qu'elle se trouve placée à une époque de l'année où les courses plates sont à peu près terminées et où les programmes de nos Sociétés de courses ne contiennent aucune épreuve importante. Le programme de la réunion de Nice paraîtra prochainement au *Bulletin Officiel*.

La réunion d'hiver comprendra, comme l'année dernière, six journées; les dates fixées sont les suivantes : 10, 13, 15, 18, 20 et 23 janvier. La réunion du printemps (courses plates) aura lieu les 15 et 17 mars.

Contrarié par le vent d'est qui soufflait avec force, le concours de pêche, organisé par le Comité de la Société des Régates, n'en a pas moins eu lieu, dimanche matin, le long des rochers pittoresques du cap d'Ail et du cap Rognoso. La plupart des concurrents ont été, il est vrai, obligés de renoncer à la pêche dans les embarcations et se sont contentés d'amorcer à la canne, le long du rivage, et dans ces conditions, le résultat a été incomparablement moins brillant qu'il n'eût été avec la mer calme, à laquelle nous sommes habitués sur notre côte azurée.

Plusieurs yachts de plaisance, bravant la lame, s'étaient rendus sur les lieux du concours pendant lequel ils ont mouillé au milieu de la petite baie de Malla. Au milieu d'eux, ayant arboré son grand pavois, se trouvait la *Ville-de-Marseille* ayant à bord le jury du concours. La *Moïna*, l'*Amy-Lolo*, le *Niké I* et quelques autres étaient également présents.

Après la pêche, les concurrents et un grand nombre de membres de la Société des Régates se sont rendus dans une propriété privée du voisinage, où a eu lieu un excellent déjeuner, présidé par M. François Médecin. Des toasts applaudis ont été portés au dessert, et on s'est séparé

enchantés de cette fête intéressante qu'on s'est promis de renouveler avec un temps plus favorable.

Le théâtre populaire des Variétés a rouvert ses portes depuis quelques jours à la grande joie de sa nombreuse clientèle. L'excellente troupe milanaise Bice Rozen y attire à chaque nouvelle représentation une foule empressée de spectateurs et les programmes généralement composés de petites comédies comiques en un acte, obtiennent un vif succès, grâce à l'entrain et au talent des interprètes.

Parmi les artistes les plus applaudis, citons en première ligne, la jolie et gracieuse M^{me} Bice Rozen, tout à la fois directrice et actrice de talent; M. Louis Galli, comique désopilant et particulièrement habile en ses imitations du célèbre Ferravilla; M^{me} Orsi, M^{me} Zorda; MM. Cazzaniga, Prado, Tombosi, Tanzi, etc. En somme, cette compagnie milanaise est composée de façon très homogène et mérite le bon accueil que lui a fait le public monégasque.

Un regrettable accident de travail s'est produit hier matin dans les chantiers de l'entreprise Bulgheroni, à l'hôtel de l'Hermitage de Monte Carlo. Un manoeuvre, le nommé Simon Badino, âgé de 39 ans, est tombé d'un échafaudage à l'intérieur de l'immeuble en construction, et, ayant frappé de la tête sur un palier, a été tué sur le coup, quoique la chute n'ait été que de trois mètres environ. On suppose que cet accident mortel a été causé par un évanouissement du malheureux ouvrier. Son cadavre a été transporté immédiatement au dépôt de l'Hôtel-Dieu.

Dans son audience du 11 septembre courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Louis-Cécile Aureglia, né à Monaco, le 1^{er} avril 1832, marchand de comestibles à Monaco, 16 fr. d'amende, pour détention de faux poids; et confiscation des poids saisis.

Edouard Ginouyer, né à Antibes, le 30 novembre 1869, marin, sans domicile fixe, 48 heures d'emprisonnement, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Mathieu Ferrero, né à Piozzo, province de Cuneo (Italie), en 1832, manoeuvre, demeurant à la Turbie, 10 jours d'emprisonnement, pour outrage public à la pudeur.

SUR LE LITTORAL

M. Raiberti, député de Nice, a quitté cette ville avant-hier par le rapide de l'après-midi, se rendant à Paris.

Samedi dernier, après-midi, ont eu lieu, à Nice, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. le docteur Lambert.

Le docteur Joseph Lambert était depuis de longues années médecin en chef de l'Asile évangélique de Nice, où son dévouement et son amour pour les pauvres étaient

cités en exemple. Tous les jours, quelles que fussent les exigences de sa nombreuse clientèle urbaine, il consacrait de longues heures aux malades de l'Asile évangélique. Sa douceur, son aménité, son enjouement, non moins que savoir et son tact médical le font regretter de tous ceux auxquels il prodigua ses soins.

La charité du docteur Lambert était si grande que dans certaines circonstances, après la visite ou une consultation, il aidait encore les malades de ses deniers. Lors de l'épidémie cholérique de 1884, il fut désigné pour surveiller les quarantaines établies à Fontan, où il séjourna pendant toute la durée du fléau et où son souvenir est resté vivace au sein de la population, car il avait rapidement conquis les sympathies unanimes.

Le docteur Lambert était né à Saint-Paul-du-Var en 1851 et n'était donc âgé que de 49 ans.

AU DEHORS

Le Retour de S. A. R. le duc des Abruzzes.

Salué à son passage en Suède par le roi Oscar, qui l'a vivement félicité, le duc des Abruzzes s'est rendu par la voie la plus directe à Turin, où il est arrivé vendredi.

Le duc d'Aoste, son frère, s'est rendu à sa rencontre, à la frontière. Le duc des Abruzzes a été salué à toutes les gares, surtout à Côme et à Milan, par les autorités et par une foule énorme qui l'a acclamé.

A son arrivée à Turin, le Duc a été reçu à la gare par la duchesse Lætitia, sa belle-mère, et par la duchesse d'Aoste, sa belle-sœur, et par toutes les autorités.

Le Duc est en excellente santé. De Turin, le jeune prince est allé à Rome où il est arrivé dimanche matin. Il y a été reçu par les ministres, les autorités et de nombreuses associations. La foule était énorme et poussait des acclamations enthousiastes.

Le duc des Abruzzes s'est rendu au Panthéon et a déposé une couronne sur le tombeau du roi Humbert.

Le Duc a quitté Rome dans la journée pour se rendre à Capodimonte, près Naples, où se trouvent en ce moment le Roi et la Reine d'Italie.

Lettre de Paris

Paris, 17 septembre 1900.

La foule est de plus en plus considérable à Paris et à l'Exposition, où le chiffre formidable de 600,000 entrées dans une seule journée a été dépassé dimanche dernier. Je ne pense pas qu'aucune autre Exposition, ni aucun spectacle offert à la curiosité publique, n'ait jamais obtenu un succès de chiffres comparable à celui-là. Cette semaine, le *great attraction* va être pour le banquet colossal offert par M. le Président de la République aux Maires de France. Un menu pour plus de 25,000 convives n'est pas chose banale, et les Américains, en ce moment si nombreux à Paris, peuvent se convaincre *de visu* qu'ils n'ont pas le monopole des entreprises grandioses et quelque peu excentriques.

Cette affluence des Américains est une véritable aubaine pour le continent, et nul doute que beaucoup, venus pour l'Exposition, ne profitent de l'occasion pour prolonger leur séjour. Il est plus que probable que le littoral méditerranéen bénéficiera à son tour, pour une large part, de cette exode des archi-millionnaires d'outre-mer. En ce moment, on ne voit qu'eux dans les théâtres, dans les restaurants en vogue, dans les cabarets de nuit, au Bois, dans les grands magasins.....

Tels hôtels des Champs-Élysées et de la place Vendôme font des affaires d'or. Le *Cri de Paris* cite des notes extraordinaires, des additions qui font frémir. Une famille de Chicago a tout un étage, avec voitures, domestiques, chevaux de selle, automobiles, qu'elle paye plus de deux mille francs par jour. Au bout d'une semaine, cette famille était célèbre dans la rue de la Paix. Tout le monde, — le père, la mère, les garçons, les jeunes filles, — achète sans compter, et chacun de son côté.

Ils veulent aller à l'Aiglon, un soir. Plus de loge. Tout le personnel de l'hôtel court les agences, les marchands de billets, offrant n'importe quel prix. On ne trouve rien. Alors, le secrétaire du millionnaire, qui sait qu'avec de l'argent on arrive toujours à ses fins, pénètre dans le théâtre, avise des gens dans une loge, leur offre de s'en aller, sort de sa poche un billet de mille francs et court prévenir son maître qu'il peut venir applaudir M^{me} Sarah Bernhardt.

Cette liberté d'allures, cette avidité de plaisirs, cachent toujours — qu'on ne s'y trompe pas — beaucoup de bon sens et beaucoup d'honnêteté. Il est sans exemple qu'un fournisseur ait à se plaindre d'un Américain.

**

Une toute petite coutume est en train de s'établir depuis l'Exposition, qui n'a l'air de rien, et qui n'est rien, en effet, qu'un caprice charmant parmi d'autres caprices, mais un caprice qui a pour lui l'attrait affriolant d'une nouveauté ou, mieux, d'une rénovation, la souriante approbation des femmes et, en même temps, ce qui est plus rare, l'assentiment des hommes sages. Il se pourrait donc que ce rien devint quelque chose, et quelque chose de très sérieux même, puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins, en l'espèce, que de la suppression pure et simple de ce qu'on est convenu d'appeler « l'apéritif ».

Or, ce rien, si gros de conséquences, c'est tout bonnement la mise à la mode, de cinq à sept, du petit goûter, de l'en cas, de la collation de jadis : biscuit ou sandwich, souligné d'un doigt de vin — de vin, retenez bien, et pas d'autre chose — champagne ou bordeaux, bourgogne ou chinon, suivant les préférences.

Partie de l'Exposition, la mode nouvelle s'est acheminée à la sourdine le long de la rue Royale, où les adeptes se contentaient tout d'abord de la pratiquer à huis-clos, jusqu'aux boulevards, où elle s'est propagée et installée victorieusement, au vu et au su de tous, à la terrasse de maints cafés. Il en est deux, surtout : l'un boulevard des Capucines et l'autre boulevard Montmartre, qui sont de véritables centres de propagande et où les passants sont tous étonnés, à l'heure si improprement appelée dorénavant « l'heure verte », de voir les consommateurs, gens de Bourse, journalistes, commerçants et artistes, renonçant à la traditionnelle absinthe et aux amers routiniers, déguster du vin, de l'honnête et digne vin, dans des verres à tige haute, couronnés d'une tulipe de cristal.

Que l'on ne s'y trompe point : c'est là une petite revanche de la province sur Paris, de la province où beaucoup de gens s'obstinent à croire que, de tous les apéritifs, le plus cordial et le meilleur est encore une bonne lampée de vin.

C'est cette coutume, toute campagnarde, cueillie, chemin faisant, à l'Exposition, qui a séduit nos faiseurs de mode.

Ils ont trouvé, en définitive, la chose jolie et le geste amusant, du verre de vin humé avec une béate conviction, et de ce régal tout simple, avec la complicité enthousiaste des petites femmes qui adorent tout ce qui, de près ou de loin, touche à la vie des champs, ils ont improvisé une friandise nouvelle, dont il est de bon ton de se montrer friand.

Et c'est désormais, proclamée par nos élégants, la réhabilitation du vin, du joli vin, clair et franc comme de l'or, avec sa saveur de rose sèche et de pierre à fusil, son parfum de framboise et de mûre sauvage, de fraise des bois et de violette. C'est le vin redevenu de bonne compagnie, à l'heure où il était de mise de le traiter comme un intrus et de l'abandonner à son humble apostolat populaire, son rôle effacé d'apéritif du pauvre.

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Un nouvel accumulateur. — Le perfectionnement des accumulateurs continue toujours à préoccuper les électriciens qui comprennent quelle fortune est réservée à celui qui imaginera une transformation radicale des accumulateurs transportables.

Pour les accumulateurs fixes pour lesquels ni le poids ni l'espace n'entrent en ligne de compte, on est arrivé à des modèles satisfaisants ; mais pour ceux destinés à la traction sur route, on est encore bien loin, non seulement de l'accumulateur idéal, mais aussi d'un accumulateur industriellement pratique. Le Dr Sieg, par la découverte d'une nouvelle pâte, aurait obtenu, d'après la *Chronique industrielle*, un accumulateur qui, selon lui, présenterait des avantages immenses pour la traction, aussi bien des tramways que des automobiles, sur ceux de plomb aujourd'hui en usage : il obtiendra 10 ampères par kilogramme, avec une durée de décharge de 5 heures. En pratique, cet accumulateur donnerait 150 décharges avant qu'il ne soit nécessaire de remplacer les plaques, par conséquent, si l'on admet un travail pratique journalier de 80 kilomètres, la conservation des batteries pour fiacres et omnibus coûterait, par an, 30 p. 100 de sa valeur primitive.

Pour l'hygiène. — Dans un congrès d'Italie auquel assistaient les savants les plus autorisés, la grosse majo-

rité a été unanime à condamner, au nom de l'hygiène et de la prophylaxie, la mode des jupes longues. Un médecin, le Dr Casagrandi, a montré d'une façon saisissante et par des expériences les inconvénients et les dangers de ce vêtement. Il a eu l'idée de faire porter, par un certain nombre de dames, des jupes dont la traîne, formée d'une bande mobile haute de 20 centimètres, était soumise, après une heure de promenade dans les rues de la ville, à l'examen micrographique. Sur chacune de ces trains, le Dr Casagrandi a constaté des colonies entières de microbes et de bacilles. Influenza, phtisie, fièvre typhoïde, tétanos, tels sont les moindres maux dont les mères, après chaque promenade, rapportent les germes auprès des berceaux de leurs enfants. En présence de ces constatations, les hygiénistes présents au congrès de Rome n'ont pas hésité à proscrire l'emploi de la traîne. Attendons-nous à voir, dans un prochain avenir la jupe courte des bicyclistes adoptée comme tenue de ville par les élégantes de l'univers entier.

Appareil « l'Eclair », lampe électrique de poche. — Nous avons déjà la lampe d'appartement, voilà qu'un ingénieur inventeur de la société *The American Electrical Novelty and Co* vient de créer la lampe électrique de poche qui, sous un petit volume, permet d'obtenir à tout instant de la lumière, bien suffisante pour se guider dans un escalier, un appartement, lire en wagon, dans la rue, etc.

Cet appareil est la simplicité même. Pas de fil à relier, pas de produits chimiques à manipuler, aucun danger en un mot, un enfant peut s'en servir. Une pile sèche, puissante, légère, pouvant alimenter une lampe à incandescence à intermittence, le tout renfermé dans un élégant étui d'un petit volume, tel est le système de l'appareil.

Il existe trois modèles de lampes pouvant donner de 3 à 5 1/2 volts et de 6,000 à 10,000 allumages sans changer les batteries, dont le renouvellement, d'ailleurs, est d'un prix insignifiant.

Cette lampe est indispensable dans les soieries et dans les fabriques de produits explosifs ou inflammables. Elle rend les plus grands services aux gaziers, aux chimistes, aux explorateurs, et, en un mot, à tous ceux qui doivent s'éclairer accidentellement, soit dans un endroit dangereux, soit en plein air.

Les officiers, pour la lecture des plans en campagne, les pompiers, les agents de police, les noctambules trouveront dans cet appareil un auxiliaire précieux, toujours prêt à fonctionner.

Thermométrie. — Nous sommes heureux d'apprendre que le chancelier de l'empire d'Allemagne vient de rendre l'ordonnance suivante :

« A partir du premier janvier 1901, aucun thermomètre portant l'échelle Réaumur ne sera admis au contrôle officiel. Le thermomètre à échelle centigrade servira couramment, à l'exclusion de tous les autres. »

LETTRES ET ARTS

A l'Académie. — C'est M. Emile Ollivier qui répondra au discours de réception de M. Emile Faguet.

Le long silence dans lequel M. Emile Ollivier a vécu depuis la chute de l'Empire, la belle dignité de sa vie, la sévérité de sa retraite, que n'ont troublée ni les attaques passionnées des ennemis politiques, ni les événements survenus dans le cours de ces trente dernières années, ont placé l'ancien ministre de Napoléon III dans l'estime de l'Académie, et lui ont valu le respect de tous ceux qui jugent les hommes et les choses avec un esprit indépendant.

L'Académie française, en désignant M. Ollivier, à la tâche agréable de recevoir M. Faguet, a voulu marquer, par là, le cas qu'elle faisait du nouvel élu, dans le même temps qu'elle honorait, par son suffrage unanime, le grand orateur, l'historien et le défenseur loyal du régime déchu.

M. Jules Lemaitre recevra M. Berthelot.

Voilà quatre discours qui, prononcés par quatre écrivains de tempérament, d'opinions et d'idéal différents, feront courir la ville et la cour, et assureront à l'illustre compagnie deux séances dont le souvenir restera.

MARINE ET COLONIES

L'étude des courants marins par les bouteilles flottantes. — Il y a longtemps qu'on se sert de bouteilles jetées à la mer pour transmettre des messages livrés au caprice des flots, mais on a aussi utilisé ces bouteilles dans un but scientifique : c'est grâce à des bouteilles de ce genre qu'on a déterminé la vitesse et la direction des courants marins, tels que le Gulf Stream et le grand courant japonais du Pacifique.

Ces tentatives avaient été laissées jusqu'ici à l'initiative des particuliers. Il appartenait aux Etats-Unis de leur donner un caractère officiel : depuis 1895, le lancement des bouteilles à la mer est devenu un office public, dont la surveillance appartient au ministère de la Marine et dont les agents sont des capitaines de navire.

Des formules imprimées sont remises aux navires. Elles contiennent les mots suivants, en sept langues :

Documents sur les courants marins. Ensuite : nom du navire, nom du capitaine, date du lancement à la mer de la bouteille, nom de celui qui l'a repêchée, lieu et date de la trouvaille.

On lève l'ancre, le vaisseau part ; au jour et sous la latitude qu'il plaît au marin de choisir, celui-ci remplit le bulletin, qu'il enferme dans une bouteille cachetée avec soin, puis qu'il lance à la mer. Le premier venu qui la retrouve, parfois à des milliers de lieues de son point de départ, casse la bouteille, remplit les lignes blanches du bulletin en y inscrivant son nom, le nom du lieu et la date où il l'a trouvée, puis il l'adresse soit au ministère de la Marine, à Washington, soit au consulat américain le plus proche.

En 1898, 103 bouteilles pêchées dans l'Atlantique, 16 dans le Pacifique et 2 dans l'Océan Indien sont ainsi parvenues à Washington.

Rien de plus variable que le temps mis par les bouteilles à accomplir le trajet : une d'entre elles, lancée le 13 septembre 1895, entre Terre-Neuve et l'Islande, au beau milieu de l'Atlantique, n'a été repêchée que le 22 mai 1898, sur un banc de sable des îles Bahamas, après avoir parcouru ainsi 4,500 milles marins, soit 4 milles 1/2 (8 kilomètres) par jour. Le plus rapide trajet a été accompli par une bouteille lancée le 7 mai 1890 au sud-est de l'embouchure de l'Orénoque et qui a été recueillie, le 13 mai suivant, à 190 milles plus au nord-ouest, ce qui fait une vitesse de 31 milles (56 kilomètres) par jour.

5,000 capitaines se sont prêtés à ces exercices ; les Américains, chose curieuse, ne sont pas les plus nombreux : 158 contre 1,100 Anglais et 154 Allemands.

Outre les indications de date et de latitude, la plupart de ces bulletins portent aussi des observations météorologiques. Aussi ces expériences, qui continuent d'ailleurs sur une large échelle dans toutes les mers du globe, permettent-elles déjà d'entrevoir d'intéressants résultats au point de vue scientifique comme au point de vue pratique.

La Belgique, grâce à M. Gilson, de l'Université de Louvain, a depuis un an entrepris de semblables expériences dans la mer du Nord, notamment dans la partie qui baigne nos côtes et celles de la Hollande.

Un premier crédit de 10,000 francs (il y en aura six) a été alloué récemment, par la législature, pour le travail d'exploration scientifique que le savant zoologue de Louvain a entamé l'année dernière.

Mettant à profit l'étendue restreinte de nos côtes pour s'y livrer à une étude plus précise et plus détaillée qu'on ne le fait dans les pays à grand littoral, M. Gilson a conçu le projet d'établir un réseau de sondages et de dragages à toutes les intersections des minutes géographiques, ce qui portera le nombre des points observés à plus de 1,500. Tout sera étudié dans chacun d'eux : nature du fond, animaux et végétaux morts, animaux et végétaux vivants sur place ou entraînés.

A cet énorme travail se joignent des observations sur la marche et la nature des courants, au moyen de nombreuses bouteilles jetées à la mer en un point déterminé, et qui sont retournées obligeamment par ceux qui les trouvent, depuis le Pas-de-Calais jusqu'aux côtes du Jutland. Le but principal de ces dernières recherches est de s'assurer d'où viennent la nourriture et les œufs des poissons qui se trouvent sur nos côtes.

On arrivera, par cette double voie, à la connaissance très exacte des conditions hydrographiques et biologiques de la mer qui baigne le littoral belge.

VARIÉTÉS

Les Congrès se succèdent à l'Exposition. Un des plus intéressants, sinon des plus importants, a été celui des apiculteurs. En ce Congrès, on a parlé des abeilles au point de vue scientifique. — Mais les abeilles ont toujours inspiré les poètes. C'est l'occasion de rééditer l'admirable page que Michelet leur a consacrée :

LES ABEILLES DE VIRGILE

Un hasard me mit sur la voie. Le 28 octobre 1856, nous montions au cimetière du Père-Lachaise pour visiter, avant l'hiver, les sépultures de ma famille, la tombe qui réunit mon père et son petit-fils. Ce dernier-né m'était venu l'année même qui terminait la première moitié de ce siècle, et je l'avais nommé Lazare dans mon espoir religieux du réveil des nations. J'avais cru voir sur son visage comme une lueur des pensées fortes et tendres qui me remplissaient le cœur à ce dernier moment de mon enseignement. Vanité de nos espérances ! Cette fleur de mon automne, que j'aurais voulu animer de la vitalité puissante qui a commencé tard pour moi, elle disparut presque en naissant. Et il me fallut déposer mon enfant aux pieds de mon père, déjà mort depuis quatre années. Deux cyprès que je plantai alors dans cette mauvaise terre d'argile n'en ont pas moins pris, en si peu de temps, une étonnante croissance. Deux fois, trois fois plus hauts que moi, ils dressent des branches vigoureuses d'un jeune et riche feuillage qui veut toujours pointer au ciel. Qu'on les baisse avec effort, elles se relèvent fières et fortes, vivantes d'une incroyable sève, comme si ces arbres avaient bu dans la terre ce que j'y mis : le cher trésor de mon passé et mon invincible espérance.

Au milieu de ces pensées, montant la colline, avant d'arriver à la tombe qui est dans l'allée supérieure, je faisais cette observation, qu'ayant eu tant d'occasions de fréquenter ce beau et triste lieu, ayant été à un autre âge le plus assidu visiteur des morts, je n'avais presque jamais vu d'insectes au Père-Lachaise. A peine, au grand moment des fleurs, lorsque tout en est couvert et que, même, nombre de vieux tombeaux abandonnés sont comme engloutis dans les roses, je n'ai pas remarqué que la vie animale y abondât, comme elle fait ailleurs. Peu d'oiseaux, très peu d'insectes. Pourquoi ? Je ne pourrais le dire.

En faisant cette réflexion, nous avions achevé de gravir la colline ; nous étions devant la tombe. J'y trouvais avec admiration, le dirai-je ? avec une sorte de saisissement, un surprenant démenti à ce que je venais de dire.

Une vingtaine environ de très brillantes abeilles voletait sur le jardinet, aussi étroit qu'un cercueil, dépouillé et pauvre de fleurs, attristé de la saison. Il ne restait guère, dans tout le cimetière, que les dernières fleurs d'automne, quelques défaillantes roses du Bengale, demi-effeuillées. Le lieu même où nous étions, plein de constructions nouvelles, de maçonnerie et de plâtre, était une Arabie déserte. Sur la tombe enfin, il n'y avait, vers la tête du grand-père, que quelques blancs asters, fort pâles, et sur mon enfant, les cyprès. Il fallait bien que ces asters, dans ce mauvais sol argileux, nourris ou des souffles de l'air, ou des esprits de la terre, gardassent un peu de miel, puisque ces petites glaneuses y venaient récolter encore.

Je ne suis pas superstitieux. Je ne crois qu'à un miracle : le miracle permanent de la Providence naturelle. J'éprouvai, pourtant, combien une vive surprise de cœur peut ébranler l'esprit. Je me sentis reconnaissant de voir les mystérieux petits êtres animer cette solitude, d'où moi-même, hélas ! je viens rarement. L'entraînement croissant du travail où les jours poussaient les jours, la flamme haletante de cette forge où l'on forge de plus en plus vite, doutant si l'on vivra demain : tout cela nous tient plus loin des tombeaux que nous n'y fûmes aux temps rêveurs de la jeunesse. Je fus saisi de voir celles-ci me suppléer, tenir ma place. En mon absence elles peuplaient, vivifiaient le lieu, consolait mes morts, les réjouissaient peut-être. Mon père leur

aurait souri avec sa bonté indulgente ; elles auraient fait le bonheur, la première joie de mon enfant.

L'intérêt ne les menait guère. Il y avait si peu à prendre pour elles ! Cependant, quand nous suspendîmes aux cyprès des couronnes d'immortelles que nous apportions, elles eurent la curiosité d'aller voir si ces nouvelles fleurs avaient en elles quelque chose. La dure et piquante corolle les rebuta vite, et les renvoya aux asters fanés. J'en fus triste, et je leur dis :

Tard, bien tard, vous venez, amies, et sur la tombe du pauvre !... Que n'ai-je à vous récompenser d'un petit banquet d'amitié, qui vous soutienne et vous réchauffe aux premiers froids qui déjà soufflent sur ces hauteurs glaciales, exposés au vent du Nord !

Comme si elles m'avaient compris, leurs mouvements repliquèrent juste. J'en vis qui, de leurs petits bras, adroitement tournés en arrière, se frottaient le dos au soleil ; elles voulaient s'imbiber au fond de ce rayon tiède et s'en pénétrer. Elles profitaient de l'heure, malheureusement bien courte, où le soleil tourne si vite ; on le sent à peine, et il est passé. Leur geste, très significatif, disait manifestement :

— Oh ! la froide matinée que nous avons eue !... Hâtons-nous !... Avant une heure commence la soirée non moins froide, la nuit glacée, qui sait ? l'hiver ! et bientôt la mort pour nous.

Elles étaient très vives encore, merveilleusement propres et nettes, je dirais presque lumineuses, sous leurs ailes lustrées, glacées d'or. Je ne vis jamais de plus beaux insectes, plus visiblement animés d'une vie supérieure. Une chose m'embarrassait : c'est qu'elles étaient trop belles, trop luisantes, n'ayant point leur costume industriel, leur habit velu, leurs pinceaux, leurs brosses. Enfin, j'aperçus une chose : c'est qu'elles n'avaient pas non plus les quatre ailes de l'abeille, mais seulement deux.

Je reconnus mon erreur. Celles-ci sont justement celles qui trompèrent aussi Virgile. Comme moi, il les crut abeilles et leur a donné ce faux nom. Réaumur avoue que, lui-même, il y fut un moment trompé.

Mais le fait conté par Virgile n'est pas inexact. On comprend qu'il ait vivement ému l'antiquité et qu'elle y ait vu un type de résurrection. Elle semblait les filles de la mort. Des trois âges de leur existence, elle passent le premier dans les eaux morbides et mortelles, funestes à tous les autres êtres, que laissent échapper les résidus de la vie en dissolution ; par une tendresse ingénieuse, la nature les y préserve, les maintient vivantes et les fait respirer en pleine mort. Le second âge, elles le passent sous la terre, dans les ténèbres, pour y dormir leur sommeil de chrysalide. Mais, quittes de cette sépulture, elles sont bien dédommagées de leur abaissement antérieur ; une vie légère, aérienne, exempte des travaux de l'abeille, glorifiée par des ailes d'or, comme celle-ci n'en eut jamais, leur est accordée, avec des mœurs douces. Innocentes et sans aiguillon, elles vivent leur saison d'amour sous le soleil et dans les fleurs. Loin de rougir de leur origine, nobles abeilles virgiliennes, elles ne dédaignent pas les fleurs du cimetière, elles font société aux morts, et, pour les vivants, recueillent ce miel de l'âme, l'espoir de l'avenir.

JULES MICHELET.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 16 Septembre 1900	
TORRE-SALINE, b. Angelo-Padre, it., c. de Dominici,	charbon.
SAINT-TROPEZ, b. Rondinella, fr., c. Augier,	sable.
CANNES, b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	—
SAINT-TROPEZ b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Caisson,	—
— b. Charles, fr., c. Seytour,	—
CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	—
Départs du 9 au 16 Septembre 1900	
SAINT-TROPEZ, cutter Rondinella, c. Augier,	sur lest.
— b. Charles, fr., c. Seytour,	—
CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
SAINT-TROPEZ, b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Caisson,	—
CANNES, b. Louise-Auguste, fr., c. Demarin,	—

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme — Capital: 675,000 francs
Siège Social et Bureaux: *Plage de Fontvieille, Monaco*

AVIS

MM. les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité, Société Anonyme au capital de 675,000 francs, siège social à Monaco, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Mercredi 10 Octobre 1900, à 2 heures de l'après-midi**, 21, rue de Londres, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport des Commissaires ;
- Approbation des comptes et fixation du dividende ;
- Nomination d'un Administrateur ;
- Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco, du 27 juillet 1900, enregistré, les sieurs **SACCONI** et **MANTERO** ont acquis de **M. V. PALMARO** le fonds de commerce de bar, qui était exploité par ce dernier à Monte Carlo, avenue Saint-Michel, maison Binet.

Les créanciers sont tenus de faire opposition, dans la huitaine, dans le cabinet de M^e REYMOND, avocat, à peine de forclusion.

TRIBUNAL SUPERIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite **BUS** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 17 octobre prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau (sur timbre), indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 18 septembre 1900.

Pour le Greffier en Chef.
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite **NARDI** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 18 octobre prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau (sur timbre), indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 18 septembre 1900.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de feu **Eugène-Louis-Jean-Baptiste VANDERHAGHEN**, en son vivant employé au Casino de Monte Carlo, dont la succession a été déclarée vacante par jugement du Tribunal Supérieur en date du 28 août dernier, enregistré, sont invités, dans la huitaine de ce jour, à produire leurs titres de créance au curateur soussigné.

Monaco, le 18 septembre 1900.

Le Curateur : A. Cioco.

Etude de M^e BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

ADJUDICATION

APRÈS DÉCÈS

SANS PRISE DE QUALITÉ

En l'étude, et par le ministère de M^e BLANC, notaire. Le samedi vingt-deux septembre, mil neuf cent, à trois heures de l'après-midi.

D'un fonds de commerce de chaussures dénommé *A Jeanne d'Arc*, exploité à Monaco, rue Grimaldi, n° 40, maison Chêne.

En exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du sept août mil neuf cent.

A la requête de :

Madame Eulalie-Asilia-Flavie AULAGNE, marchande de chaussures, demeurant à Monaco, veuve de monsieur Léon BERTRAND.

Agissant aux mêmes qualités, que celles énoncées en l'intitulé de l'inventaire dressé après le décès de M. Bertrand, son défunt mari, par M^e Blanc, notaire, suivant procès-verbal en date au commencement du vingt-six juillet mil neuf cent.

En présence ou eux dûment appelés des héritiers de M. Bertrand susnommé.

DÉSIGNATION :

Le fonds de commerce de marchand de chaussures à vendre comprend :

La clientèle ou achalandage.

Le matériel et mobilier industriel servant à l'exploitation.

Et le droit au bail des lieux ou il est exploité.

Entrée en jouissance au jour de l'adjudication.

Mise à prix :

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix, outre les charges, de **1,500 francs**.

Et avec obligation pour l'adjudicataire de prendre les marchandises existant en magasin au jour de l'entrée en jouissance, suivant l'estimation de l'inventaire, qui a été fait par un expert.

Paiement comptant.

Consignation pour enchérir **500 francs**.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BLANC, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi vingt septembre courant, à deux heures du soir et jours suivants, dans un chalet, dénommé *Chalet Mireille*, sis boulevard de l'Ouest, avenue Crovetto, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles, tels que : chambres à coucher en ébène, armoires à linge, bureaux, tables, chaises, fauteuils, lampes, appareils et compteur à gaz, tapis, tentures, un billard, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi vingt-sept septembre courant, à neuf heures du matin et jours suivants, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier composé de : meubles de salon, salle à manger, lits complets, armoires à glace et à linge, commodes, glaces, pendules, tableaux, bibliothèques, bureaux, lingerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, et 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

BUVETTE A REMETTRE

S'adresser, 2, rue du Milieu, Monaco

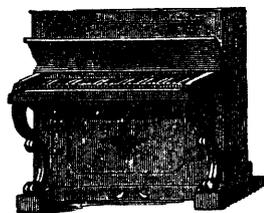
HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^e le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays

- MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
- JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
- GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
- PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
- FOURNITURES DE BUREAUX
- PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — ÉVENTAILS
- GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
- CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
- CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
- OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
- ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
- ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A VENDRE dans de bonnes conditions, une MAISON située rue des Fours n°1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo.

Imprimerie de Monaco — 1900